



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2017-015

PUBLIÉ LE 17 FÉVRIER 2017

Sommaire

03_Préf_Präfecture de l'Allier

03-2017-02-17-002 - Arrêté 433/2017 du 17 février 2017 portant adhésion de la CA
Montluçon Communauté au SICTOM Région Montluçonnaise (2 pages)

Page 3

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2017-02-17-002

Arrêté 433/2017 du 17 février 2017 portant adhésion de la
CA Montluçon Communauté au SICTOM Région
Montluçonnaise



PREFET DE L'ALLIER

PREFETE DU CHER

ARRETE n°433/2017

**Autorisant l'adhésion de la communauté d'agglomération « Montluçon Communauté »
au SICTOM de la région Montluçonnaise**

LA PREFÈTE DU CHER

LE PRÉFET DE L'ALLIER
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-18 et L.5711-1 ;

Vu l'arrêté du préfet de l'Allier n°82 du 29 janvier 1974 autorisant la création du syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) de la région montluçonnaise ;

Vu les arrêtés portant transfert de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères des communes incluses dans le périmètre du SICTOM de la région montluçonnaise aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elles sont membres ;

- Communauté de communes du val de Cher : 29 octobre 2008
- Communauté de l'agglomération montluçonnaise : 20 décembre 2000
- Communauté de communes du pays de Tronçais : 30 juin 2009
- Communauté de communes de la région de Montmarault : 26 septembre 2008
- Communauté de communes Commentry-Néris les Bains : 10 juillet 2002
- Communauté de communes du pays d'Huriel : 22 décembre 2003
- Communauté de communes du pays de Marcillat-en-Combraille : 30 décembre 2000
- Communauté de communes Berry Grand Sud : 1^{er} janvier 2015

Vu l'arrêté n°3187 du 5 décembre 2016 créant la communauté d'agglomération « Montluçon Communauté » par fusion de la communauté de l'agglomération Montluçonnaise et de la communauté de communes du pays de Marcillat-en-Combraille, et portant retrait du SICTOM de la région Montluçonnaise de l'ensemble des communes membres de « Montluçon Communauté » ;

Vu l'arrêté n°3220 du 8 décembre 2016 créant la communauté de communes « Commentry-Montmarault-Néris Communauté » par fusion de la communauté de communes Commentry-Néris les Bains et de la communauté de communes de la région de Montmarault ;

Vu la délibération du 12 janvier 2017 par laquelle le conseil de « Montluçon Communauté » sollicite l'adhésion de la communauté d'agglomération au SICTOM de la région montluçonnaise ;

Vu la délibération du 19 janvier 2017 par laquelle le comité syndical du SICTOM de la région montluçonnaise exprime son accord à l'adhésion de « Montluçon Communauté » ;

Vu les délibérations par lesquelles les collectivités membres du SICTOM de la région montluçonnaise approuvent le projet d'adhésion :

Communauté de communes du val de Cher	26 janvier 2017
Communauté de communes Commentry-Montmarault-Néris Communauté	27 janvier 2017
Communauté de communes du pays d'Huriel	30 janvier 2017
Communauté de communes du pays de Tronçais	6 février 2017

Considérant que la majorité qualifiée définie à l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales est atteinte puisque l'accord a été exprimé par deux tiers des conseils communautaires intéressés représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures du Cher et de l'Allier

ARRETENT

Article 1 : L'adhésion de la communauté d'agglomération « Montluçon Communauté » au SICTOM de la région montluçonnaise est autorisée.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Cher, le Secrétaire Général de la préfecture de l'Allier, le Sous-Préfet de Montluçon, le Sous-Préfet de Saint-Amand-Montrond, le Président de « Montluçon Communauté », le 1^{er} Vice-président du SICTOM de la région Montluçonnaise et les présidents des communautés de communes membres sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs des départements du Cher et de l'Allier.

Bourges, le 16 FÉV. 2017.

Moulins, le 17 FÉV. 2017

La préfète,


Nathalie COLIN

Le préfet,


Pascal SANJUAN²

